



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'AUDE

ANNEXE n° 8

La Préfète

Carcassonne, le

08 JAN. 2020

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation de l'État, à la suite de l'arrêt de votre PLU en date du 24 septembre 2019, reçu complet par mes services le 10 octobre 2019 ; j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après, la synthèse de la consultation des personnes publiques associées de l'État.

J'ai noté votre volonté de mettre en place un document d'urbanisme qui va permettre de fixer les grandes orientations de développement jusqu'en 2030.

En particulier, pour l'urbanisation des zones destinées à l'habitat, votre projet de PLU respecte le principe de la modération de la consommation d'espaces en compatibilité avec le SCoT du Pays Lauragais et en accompagnant l'accroissement progressif de la population.

Votre projet de PLU doit toutefois être adapté en ce qui concerne le développement des zones d'activités économiques pour, d'une part, respecter le principe de modération de la consommation d'espaces et être compatible avec le SCoT du Pays Lauragais et, d'autre part, prendre en compte la servitude d'utilité publique du site classé des Paysages du canal du Midi.

Vous trouverez également ci-joint d'autres avis qu'il convient de prendre en compte.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que j'émet un avis favorable au projet présenté sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus et de celles émises dans les avis ci-joints.

Les services de la DDTM se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour participer, si vous le souhaitez, à des réunions de suivi.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Monsieur Guy BONDOUY
Maire de Saint-Martin-Lalande
1 Place Léon Blum
11400 SAINT-MARTIN-LALANDE

La Préfète

Sophie ÉLIZÉON

Nos réf. : DDTM/SUEDT/UPPP et DDTM/SATO/NC

VU LE
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
A. HIEGEL